

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 3638

présenté par  
Mme Caroit

-----

**ARTICLE 3**

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, après le mot :

« climatique »,

insérer les mots :

« de gestion des risques économiques, financiers, climatiques, sanitaires, institutionnels et sociétaux ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 13, après la première occurrence du mot :

« climatique »

insérer les mots :

« ainsi qu’en matière de gestion des risques économiques, financiers, climatiques, sanitaires, institutionnels et sociétaux. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Depuis l’après-guerre, le secteur agricole a connu de profondes transformations techniques, économiques et démographiques. Elles se poursuivent aujourd’hui et vont continuer à l’avenir sous l’effet d’enjeux majeurs tels que la souveraineté alimentaire, la transition agroécologique et climatique, les revenus agricoles, la préservation des ressources et la santé publique.

Ce maillage d'enjeux crée des opportunités économiques pour les exploitations agricoles, mais également des risques au niveau économique, financier, climatique, sanitaire, institutionnel et sociétal. Or il est possible d'atténuer ceux-ci en agissant sur divers paramètres tels que l'orientation technico-économique de l'exploitation, les pratiques agricoles ou les circuits de commercialisation.

L'installation en agriculture constitue un moment particulièrement opportun pour gérer ces risques.

En effet, avant d'investir, les porteurs de projet agricole sont amenés à prendre des décisions structurantes pour le futur de leur exploitation. Il est donc important de leur permettre de développer les connaissances qui leur apporteront la prévisibilité et la fiabilité nécessaires pour construire leur projet professionnel. Cela aura pour effet d'accroître la résilience de leur projet et d'en assurer la pérennité dans un secteur en perpétuelle transformation. Et au niveau national, cela permettra d'assurer l'augmentation du nombre d'actifs agricoles de manière efficace et durable.

Amendement travaillé avec TransiTerra